



## Deuxième conseil d'école – 2019/2020

Mardi 11 février 2020

Réf : CE 1920-02

**Présents :** M. LANGLOIS (Directeur) Mme FLANDRE (Parent élue)  
Mme BACHIR (Enseignante) M. LE VOUREC (Parent élu)  
Mme DEMEYER (Enseignante) M. ZEMRAK (Parent élu)  
Mme MICHEL (Enseignante) Mme VITU (Parent élue)  
Mme PINON (Enseignante) M. PEREIRA (Parent élu)  
M. PRIEM (Enseignant) Mme LEVANNIER (Suppléante)  
Mme REYGAZA (Enseignante) Mme BERTAUT (Suppléante)  
M. REYGAZA (Enseignant) Mme BENASSER (Suppléante)  
Mme BEKHAI (Suppléante)  
Mme GRENON (Suppléante)  
M. WEYN (Maire)  
Mme VAN OVERBECK (Elue municipale)  
Mme FORMIGA (Réussite éducative)

**Absents** Mme ALIART, Inspectrice de l'Éducation Nationale  
**excusés :** Mme SIOR (Coord. REP)  
Mme VINCENT et Mme BARRE (E. LAMBERT)  
Mme FERREIRA (Directrice de l'école maternelle).  
M. GARCIA et Mme MBALA NTSAMA (Parents élus).

### Désignation des secrétaires de séances.

Mme. LEVANNIER pour les parents d'élèves et Mme BACHIR pour l'équipe enseignante.

*Arrivées de Mme BERTAUT et M. PEREIRA.*

### I. Municipalité : Motion « Ensemble, défendons notre label Education Prioritaire »

M. WEYN, maire de la commune, expose la motion adoptée en conseil municipal qui lui demande d'informer l'ensemble de la communauté éducative à propos du label Education Prioritaire.

« En septembre 1999, grâce à la détermination du Maire de Villers-Saint-Paul et du Conseil Municipal, les écoliers villersois et les enseignants bénéficiaient pour la première fois des mesures spécifiques consacrées à l'Éducation Prioritaire.

Au début du mois de novembre 2019, le rapport Mathiot-Azéma sur la future réforme de l'Éducation Prioritaire a été remis au Ministre de l'Éducation Nationale.

Comme on pouvait malheureusement le redouter, ce rapport reprend les propositions du Conseil d'État qui préconisait, dès le mois d'octobre 2018, la suppression des labels *REP* dont bénéficie notre commune et le seul maintien des *REP+*.

Certes, le rapport « Mathiot-Azéma » suggère de confier aux recteurs des moyens qu'ils pourraient attribuer à telle ou telle école ou tel ou tel collège en fonction des priorités qu'ils définiraient dans le cadre de politiques territoriales régionales décidées avec les élus mais il reste particulièrement évasif quant à la pérennité de ces moyens dont l'ampleur n'est même pas évoquée et quant à l'identité de ces élus qui pourraient bien, au final, se réduire au seul Président du Conseil Régional qui ignore tout de la réalité de notre ville.

L'enjeu de ce funeste projet est de taille pour les élèves et les enseignants de notre ville car, à Villers-Saint-Paul, cette labellisation *Éducation Prioritaire* permet :

- de disposer d'effectifs par classe moins élevés qu'ailleurs,
- de fidéliser les enseignants grâce au versement d'une indemnité spécifique,
- de bénéficier du dispositif de dédoublement des CP et des CE1 pour lequel la commune a tout de même investi près de 300.000 Euros en deux ans sans la moindre aide de l'État.

Le Conseil Municipal de Villers-Saint-Paul demande donc au Ministre de l'Éducation Nationale :

- de conserver son caractère national au label « Éducation Prioritaire »,

- de confirmer l'attribution de ce label à la commune de Villers-Saint-Paul,
- de maintenir les dispositifs qui en découlent en terme de conditions d'enseignement pour les élèves et leurs professeurs,
- de garantir la pérennité du dispositif de dédoublement des CP et des CE1 dont les petits Villersois ont besoin. »

## II. Intervenants sportifs

Pour l'année 2019/2020, Sébastien PIJERON intervient auprès de toutes les classes de l'école pour l'activité sportive Tennis de table. Cette intervention permet de voir un réel progrès des élèves dans cette discipline.

Question de Mme BENASSER : Laurent Gesbert intervient-il toujours dans l'école ? Si non, une autre personne peut-elle le remplacer ?

Réponse de la municipalité : M. GESBERT fait toujours partie des effectifs mais à mi-temps. Il n'intervient plus dans les écoles de la commune depuis décembre 2018, il se consacre à d'autres missions. La municipalité ne prévoit pas, à ce jour, de le remplacer, pour des raisons budgétaires.

## III. Question des parents d'élèves sur la qualité du goûter au périscolaire.

Une réponse sera apportée en dehors du conseil d'école car le service est municipal et ne concerne pas l'école. Monsieur le Maire invite les représentants des parents d'élèves à prendre rendez-vous en mairie.

## IV. Question des parents d'élèves : taux d'encadrement lors des sorties scolaires en élémentaire.

Réf. : circulaires n° 99-136 du 21 septembre 1999.

Pour les sorties régulières ou occasionnelles ; le directeur délivre l'autorisation après avoir vérifié que l'activité est conforme aux programmes d'enseignement et au projet d'école.

En cas de sortie régulière ou de sortie occasionnelle sans nuitée, l'encadrement se compose de 2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15. Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un aide éducateur, un agent territorial spécialisé d'école maternelle (ATSEM), un parent ou autre bénévole...

Toutefois, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.

En cas de transport en car, le chauffeur n'est, en aucun cas, pris en compte dans le taux d'encadrement.

L'équipe enseignante estime que les gymnases et la bibliothèque sont à proximité de l'école. La piscine étant sur une autre commune, il est préférable d'avoir un accompagnateur. Les particularités du trajet et du groupe classe sont aussi prise en compte. Il est rappelé que les élèves sont aussi formés à donner l'alerte dans le cadre *Apprendre à Porter Secours*.

Arrivée de M. ZEMRAK.

## V. Conseil de coopérative. Budget prévisionnel 2019/2020

Recettes		Dépenses	
Subvention Sorties Elèves	1 781,00 €	Cotisation OCCE	290,00 €
Participation des familles	1 285,00 €	Presse	210,00 €
Bénéfices photos	890,00 €	Régies d'avance	560,00 €
Sortie scolaire - famille	345,00 €	Classe de découvertes 2020*	273,00 €
		Sortie scolaire (hors CP et CE2)	480,00 €
		Sortie CP	250,00 €
		Bus Sortie scolaire (hors CP et CE2)	1 100,00 €
		Frais de gardiennage	312,00 €
		Matériel pour chorale	400,00 €
		SACEM SPRE	240,00 €
		Projet Potager	200,00 €
	<b>4 301,00 €</b>		<b>4 315,00 €</b>

\*La coopérative participe à hauteur de 273 € au financement de la classe de découvertes (13 € par élève) Pour le reste elle encaisse les subventions, aides, et le reste à charge des familles. Elle règle les dépenses.

Le budget prévisionnel de la classe de découvertes est public et disponible en ligne (pour 2 classes : Boudoux et Moulin).

Questions des parents d'élèves :

Projets culturels et environnementaux : Chaque année, une enveloppe financière de la municipalité est destinée aux projets culturels et environnementaux des écoles de la commune. Pour l'année 2020, l'enveloppe globale s'élève à 17 000 €, distribuée entre les écoles et en fonction des projets (sortie environnement, classes de découvertes, projet avec un artiste...) déposés par les enseignants. Le Conseil Municipal a voté une subvention de 6.500 euros pour le projet de classe de découverte (pour 44 élèves des écoles C. Boudoux et J. Moulin), soit près de 40% de l'enveloppe accordée aux six écoles. De même, 1300 euros sont proposés à l'école maternelle C. BOUDOUX pour financer une partie de la sortie à Airion à laquelle participera aussi la classe de Mme PINON.

Participation volontaire des familles, sollicitées au mois d'octobre : 82% des familles ont fait un don.

Régie d'avance : c'est une somme d'argent que le mandataire confie à l'enseignant(e) d'une classe de l'école pour régler des dépenses courantes (timbres, goûter, petits matériels pour les projets coopératifs, photos, ...). Une somme fixe de 4 € par élève est attribuée pour l'année.

Intervention de la municipalité : Le conseil municipal a voté l'augmentation de 13 € à 15 € par élève pour la participation de la commune aux activités de la coopérative.

M. LANGLOIS rappelle que les comptes de la coopérative sont vérifiés à la fin de chaque exercice comptable, notamment par des parents d'élèves.

## **VI. Les dates et projets de l'année scolaire.**

### **A. Bilan des actions passées**

Sur l'année scolaire complète : Mise à jour du site/ent de l'école [constant.notreecole.net](http://constant.notreecole.net) avec la création d'exercices de révision et d'une progression de calcul mental pour toutes les classes. Cela ne relève d'aucune obligation pour l'équipe enseignante.

Projet « Le climat et moi ». Projet REP avec l'intervention d'Hélène SIOR pour les classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2, visio-conférence le lundi 2 décembre avec un enseignant-chercheur, à la mairie. Sensibilisation des élèves aux problématiques du réchauffement climatique. Restitution bilan aux parents en mars.

Trail des Rochers : Samedi 7 décembre.

Classe citoyenneté du 9 au 13 décembre. CE2/CM1 (M. PRIEM). Dans le cadre de l'EMC, visite de différentes structures.

Projet de liaison CM2/6e : Visite du collège par les CM2 le jeudi 30 janvier, avec défi CM2/6e, challenge d'anglais avec Mme BOULARES, professeur au collège.

Cinéma : Jeudi 12 décembre. Projection, Le Grinch.

### **B. Actions futures**

Découverte de l'allemand (CM2) : Mardi 10 mars. Intervention de Mme SAUTOT dans le cadre de la liaison Cm2/6e.

Festi foot : Mardi 10 mars pour les élèves de cycle 3.

Sortie scolaire à la cité des sciences : vendredi 13 mars pour les classes de CP/CE1, CE1 A, CE1 B, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2. Visite de la cité des enfants, du planétarium des expos libres d'Explora.

Elections municipales : Information. Les locaux de l'école serviront, comme à l'accoutumée, de bureaux de vote les 15 et 22 mars. Les services techniques procéderont à l'agencement les samedis 14 et 21 mars et remettront les lieux en l'état pour les lundis 16 et 23 mars au matin.

Olympiades CE2 : Lundi 16 mars 2020, au gymnase Gaston Le Pite.

Olympiades CE1 : Jeudi 19 mars 2020, au gymnase Gaston Le Pite.

Olympiades CP : Vendredi 20 mars 2020, au gymnase Gaston Le Pite.

Café des parents : Le samedi 21 mars, sur le thème du harcèlement scolaire.

Salon des arts : Du 27 mars 2020 au 29 mars 2020. Projet REP.

Cross-relai : Lundi 6 avril 2020, pour les élèves du cycle 3. Cycle 2 invité le matin.

Balfolk : 3 séances en mars/avril (CP/CE1 et CE2) avec un musicien de la compagnie La Cyrène.

Carnaval : Vendredi 10 avril, 14h00. Thème : Sous le soleil. Pas de déguisement réalisé en classe. Regroupement au collège. Annulation si mauvais temps, pas de report.

Sortie scolaire Ferme pédagogique d'Airion : Classe de CP (Mme PINON), Mardi 28 avril, avec les classes de l'école maternelle, dans le cadre de la liaison GS/CP.

Projet potager : Classes de CP, CE1 A, CE1 B, CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2. Sollicitation des parents

d'élève pour la remise en état du potager le mardi 5 mai à 16h45.

Foulées scolaires : le vendredi 15 mai, au parc de la Brèche.

Prix des incorruptibles : Projet REP. Classes de CM1/CM2 et CM2. Vote en bibliothèque.

Classe de découvertes : du lundi 11 mai au samedi 16 mai 2020, avec la classe de CE2/CM1 de Mme AFFELTRANGER de l'école Jean MOULIN. M. LANGLOIS explique que les classes de découvertes doivent permettre de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles doivent constituer pour les élèves un dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective. Pour ces raisons, il ne lui paraît pas pertinent pour les élèves que leurs parents puissent être accompagnateurs lors de ces sorties. Le choix des accompagnateurs se fait avant tout sur un principe de confiance, et il est utile d'avoir dans l'équipe d'encadrement une ou plusieurs personnes rodées à ce type de séjours. M. Denis LANGLOIS, déjà accompagnateur sur plusieurs précédents voyages, et Mme Danièle COULON, enseignante à la retraite accompagneront la classe de CE2 de l'école C. BOUDOUX.

Challenge athlétisme : Cycle 3. Vendredi 5 juin

Challenge Tennis de table : Jeudi 18 juin (Cycle 3)

Challenge natation : lundi 29 juin, pour les CM2.

Il est rappelé que les enseignants n'ont aucune obligation de s'inscrire dans ces projets.

#### Spectacles de fin d'année :

Les classes de CP, CP/CE1, CE1 A et CE1 B proposent au conseil d'école un spectacle de fin d'année par les enfants, le mardi 19 mai, à la salle Henri Salvador.

Les classes de CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 proposent au conseil d'école un spectacle de fin d'année par les enfants, le mardi 26 mai, à la salle Henri Salvador.

La classe de CM2 propose au conseil d'école un spectacle le jour de la fête de l'école, auquel pourraient participer les classes de CP/CE1 et CE2 dans le cadre du projet Balfolk.

Les conditions de la tenue des spectacles des 19 et 26 mai, à la salle Henri Salvador sont les suivantes :

- La jauge de la salle est de 239 spectateurs (adultes et enfants). L'accès est limité à 4 places par famille. Pour des raisons liées au volume sonore dans la salle, l'accès des enfants de moins de 3 ans est déconseillé. Chaque enfant ou bébé, quel que soit son âge compte pour une place, même s'il n'utilise pas de siège.
- Des tickets seront édités en 3 parties : souche + ticket + contrôle. Les tickets seront distribués avant la manifestation. En cas d'oubli ou de pertes des tickets, les personnes ne pourront pas accéder à la salle. Placement libre.
- Les spectacles seront enregistrés/filmés et mis à disposition des parents gratuitement avant fin juin. L'utilisation des téléphones portables, tablettes ou de tout autre appareil d'enregistrement ne sera donc pas admise dans la salle. Les parents sont invités à regarder leurs enfants avec leurs yeux et pas à travers un écran.
- Un service de sécurité obligatoire sera mis en place via la société IPS.

Le conseil d'école approuve la tenue des spectacles de fin d'année selon ces conditions.

Les parents d'élèves proposent d'organiser une vente de gâteaux.

Fête des écoles : Le samedi 13 juin 2020.

Café des parents : Le samedi 27 juin, accueil des parents de GS. Rentrée 2020.

**Prochain conseil d'école : Mardi 9 juin 2020 – 18H00**

La séance est levée à 18h55.

Le directeur  
Sébastien LANGLOIS